

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 17/10/2023

**ACQUISITION DU FOND DE JARDIN DE LA PARCELLE CADASTREE AL 63 SITUÉE 3 RUE ALFRED DUBOIS A MARCOUSSIS APPARTENANT A L'ASSOCIATION DIOCESAINE D'EVRY - CORBEIL-ESSONNE**

**N° 2023-072**

Le Conseil municipal légalement convoqué le 06/10/2023, s'est réuni le 17/10/2023 à 20h06+, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

**Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 26**

M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, M. Alexandre Bussière, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, Mme Sandrine Boëte, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, M. Frédéric Baby Marinpouy, M. Sébastien Bouet, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha Devriendt El Hayek, Mme Justine Giagnoni, Mme Joane Giraudon, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Cécile Revoyre, Mme Katia Robert-Hautemulle, M. Damien Rousseau, M. Christophe Royer, M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.

**26 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.**

**Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 3**

Mme Laure Gibou à Mme Sonia Roisin  
M. Sébastien Le Ferrec à M. Sébastien Bouet  
M. Jean-Marc Payen à Mme Sandrine Boëte

**Absent :**

Aucun

**Nombre de votant.e.s : 29**

Mme Cécile Revoyre a été désignée Secrétaire de Séance



**Rapporteur : Monsieur Jérôme CAUËT**

**VU** l'article L.2122- 21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**CONSIDERANT** la nécessité pour la commune d'acquérir une partie de la parcelle AL 63 afin de créer un accès à la propriété communale contigüe cadastrée AL 410 ;

**CONSIDERANT** qu'un accord amiable a été trouvé entre la commune et les propriétaires, l'Association Diocésaine d'Evry – Corbeil-Essonne (ADECE) de céder à la commune une partie du fond de jardin de la parcelle cadastrée AL 63 située en zone UH1 du PLU d'une superficie de 36 m<sup>2</sup> au prix de 400 € du mètre carré, soit un montant total de 14 400 € ;

**CONSIDERANT** que l'ADECE a autorisé la commune à démarrer les travaux avant la signature de l'acte de vente définitif ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir voté à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'acquisition d'une partie du fond de jardin de la parcelle cadastrée AL 63 située 3 rue Alfred Dubois à Marcoussis en zone UH1 du PLU pour une superficie de 36 m<sup>2</sup> au prix de 400 € du mètre carré, soit un montant total de 14 400 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2023 ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ;

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Le Maire,  
Monsieur Olivier THOMAS

